

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 avril 2019

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 10/04/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2019
(accusé de réception du 09/04/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions 2019 - Petite enfance

Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement à l'association d'assistantes maternelles de Quimper « Le manège enchanté », à l'association « SOS Urgences Mamans » pour un montant total de 1 300 €.

Subvention de fonctionnement à l'association « Le manège enchanté »

Le manège enchanté est une association qui regroupe 24 assistantes maternelles agréées domiciliées à Quimper. Elle a pour objectif de concourir à la professionnalisation des assistantes maternelles adhérentes à travers des échanges et des interventions de spécialistes de certains domaines liés à la petite enfance. L'association permet également aux assistantes maternelles adhérentes d'organiser des activités pour les enfants qu'elles accueillent en faisant intervenir des professionnels de l'éveil corporel, culturel et artistique. L'association participe activement à la dynamique du réseau des acteurs de la petite enfance. L'association sollicite une subvention de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale pour un montant de 800 €.

Subvention de fonctionnement à l'association « SOS Urgences Mamans »

L'association « SOS Urgences Mamans », forte de 40 adhérentes, a pour but d'assurer un dépannage immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévus, etc. L'association intervient sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan, Plonéis, Guengat, Plogonnec. L'association demande aux familles une petite participation financière pour contribuer à son fonctionnement. Ce service fonctionne de 7h30 à 19h du lundi au vendredi pendant la période scolaire. En 2018, l'association a réalisé 202 dépannages correspondant à 239 enfants gardés. Par ailleurs, l'association participe à la dynamique du réseau de la petite enfance sur la communauté d'agglomération. L'association

sollicite une subvention de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale pour un montant de 500 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 800 € à l'association « Le manège enchanté », une subvention de 500 € à l'association « SOS Urgences Mamans », pour leur fonctionnement pour l'année 2019.